



NAO : de combien ton salaire va-t-il encore baisser ?

Non-cadres et cadres, siège et Province

Cette année, des augmentations exceptionnelles ?

Planning des NAO

Décembre 2024 · Mardi 17
Janvier 2025 - Mercredi 15
Janvier 2025 - Mardi 21



Encore une fois, Generali France va engranger des centaines de millions d'euros. Le résultat net a augmenté en moyenne de 9% par an depuis 2021. Cela n'a été possible que grâce à vous ! Alors, il va bien falloir redistribuer les bénéfices de manière équitable, non ?

Pourquoi parle-t-on déjà de baisse de salaire ?

Vous aurez noté que les augmentations collectives sont toujours inférieures à l'inflation. Tout le monde est perdant. En général, même ceux qui bénéficient d'augmentations individuelles rattrapent juste l'inflation, ou pas ! Et ces augmentations « au mérite », on en parle ? La CGT est toujours favorable aux augmentations collectives.

Pour compenser l'inflation de 2024 en France, un salaire de 2025 devrait être augmenté de 2,4%.

Cela permettrait de maintenir le pouvoir d'achat face à la hausse des prix pour cette année.

https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-surveillance-eu-economies/france/economic-forecast-france_en

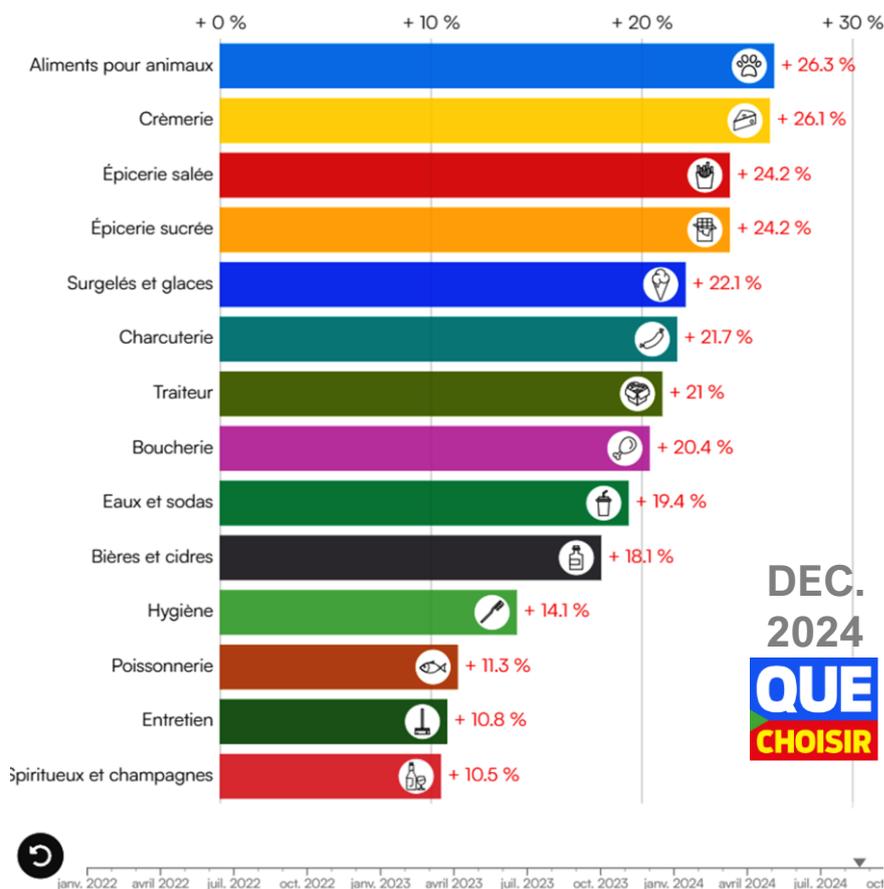
Les salariés aux revenus les moins élevés sont toujours les plus impactés

Parce qu'on parle de baisse de votre pouvoir d'achat par rapport à l'inflation :

Les chiffres de l'inflation globale, qui incluent des biens et services non essentiels, ne reflètent pas fidèlement la situation des ménages qui doivent faire face à des dépenses de base en constante augmentation.

Dernière minute : AKG
Le transfert est reporté au premier avril 2025

Inflation sur les besoins courants



Évolution des prix en grandes surfaces entre janvier 2022 et aujourd'hui % d'évolution depuis janvier 2022



NAO : Mais qu'est-ce que c'est que cette négociation salariale ?!

Comment ça se passe en coulisse cette négociation ? Voici les étapes.

- 1- La direction regarde les résultats (évalués en janvier) et projette ce qu'il faut en M€ pour satisfaire l'Italie
- 2- Elle peut ensuite déterminer le montant de l'enveloppe d'augmentation.
- 3- A partir de cette enveloppe, des propositions chiffrées sont produites :
 - Une « sous-enveloppe » si la direction décide de donner une prime. La première proposition sera diminuée pour donner du grain à moudre lors de la négociation.
 - Deux sous-enveloppes : une pour une augmentation générale, l'autre pour les augmentations individuelles. Elles seront déclinées en %.
- 4- Les % sont ensuite diminués pour donner du grain à moudre pour la négociation. Réduire artificiellement la première proposition permettra de faire mine de céder.
- 5- C'est donc une proposition améliorée qui sera signée : les pourcentages seront légèrement augmentés. Certains syndicats accepteront car cela sera nécessaire pour obtenir cette meilleure offre : généralement en faveur des bas salaires. Ainsi, la direction reste dans l'enveloppe définie au départ, et les syndicats signataires pourront déclarer qu'ils se sont « battus » (oulala !) pour les salariés. Ca ressemble tellement à une négociation !

Pour changer les choses et faire pression, une seule solution : la mobilisation !

Alors, suivez les actus, et participez aux actions proposées !

CSE : Pour des prestations justes et équitables pour tous les salariés !

La CGT revendique depuis des mois, auprès des Organisations Syndicales gestionnaires du CSE, la révision des tranches de revenus utilisées pour l'attribution des prestations aux salariés, comme cela existait avant.

Depuis plusieurs années, les tranches de revenus appliquées sont injustes et contraires aux principes d'équité. **Il est inacceptable que les salariés payés à plus de 100K€ bénéficient des mêmes prestations que les salariés de classe 5, alors que leurs revenus sont incomparables.** Cette situation doit changer !

Grâce à notre persévérance, nous avons obtenu une

première victoire : un projet de réattribution des tranches qui permet aux salariés les moins aisés de recevoir plus de subventions. Cependant, ce n'est pas suffisant. Les salariés des tranches moyennes sont encore pénalisés, et les très hauts salaires continuent de profiter d'avantages indus.

La CGT exige la création de nouvelles tranches, notamment une tranche 6 voire une tranche 7, pour que les très hauts salaires contribuent équitablement. C'est une question de justice et de solidarité.

Qui ne demande rien, n'a rien, et la CGT demande pour vous !

? Le savais-tu ?

Egalité professionnelle : comment faire votre demande ?

Baucoup nous ont demandé comment faire la demande d'égalité professionnelle. Voici un message type à envoyer via CONTACT RH :

« Dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail et la promotion des valeurs de diversité et d'inclusion auprès des salariés de Generali France, je souhaite faire une demande de recours. En effet, compte tenu du principe d'égalité de traitement, je considère qu'à niveau de formation, de responsabilité, d'efficacité professionnelle, de compétences et d'expérience comparables, ma situation professionnelle n'est pas équivalente à celle d'un salarié placé dans la même situation..»

Ce simple message suffit à faire la demande.

Attention : il convient ensuite d'être patient (mais attentif !)

«Si vous ne faites pas attention, les médias vous feront détester les opprimés et aimer les oppresseurs.» MALCOM X

La CGT Generali : parce que de meilleurs accords sont possibles !

C'est le moment d'y penser !

Bulletin d'adhésion CGT
(lien vers CGTGENERALI.fr)



L'équipe CGT Generali à votre écoute
Contact : cgtgeneral@gmail.com ou
eric.oyombo@generali.com